

**VIVIERS LES MONTAGNES**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019**  
**NOTE DE SYNTHESE**  
(Délibération du conseil municipal du 04/07/2020)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Le compte administratif a été voté le 4 juillet 2020 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur Le Maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluriannuelles.

**Les chiffres clés 2019 – section de Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement : 1 367 228.07 €

Dépenses de fonctionnement : 980 270.21€

**Résultat de fonctionnement 2019 : 386 957, 86€**

D'où viennent LES RECETTES réelles de Fonctionnement 2019 :

Principalement

- Des impôts payés par les contribuables : (taxe habitation, foncier bâti et foncier non bâti) : 529 418.94 €
- Des dotations de l'état / région / département et subventions divers organismes : 409 292.83 €
- Des produits des services (restauration, périscolaire, spectacles, cinéma) : 76 621.23€
- Cession immobilisation : 78 738.00€
- Autres recettes exceptionnelles (Atténuations de charges et produits des locations) : 80 909.62 €

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement diminuent chaque année. Comme la majorité des communes, Viviers-Lès-Montagnes a vu ses dotations de l'Etat diminuer jusqu'en 2017 inclus.

L'exercice 2019 se démarque par une augmentation des recettes, portant ainsi l'évolution moyenne à 8.98% cette augmentation est due à la cession d'immobilisation exceptionnelle.

### **Les chiffres clés 2019 – section d'Investissement**

Recettes d'investissement : 1 136 177.75 €

Dépenses d'investissement : 626 304.00 €

Report négatif (2018) : 746 224.49€

**Résultat d'investissement négatif 2019 : 165 902.74 €**

Quelles sont les DEPENSES d'équipement 2019 ?

- Bâtiments municipaux : 14.00%
- Eclairage, illumination, signalétique : 3.24%
- Restauration église : 2.48%
- Ecole : 27.13%
- Aménagement du territoire communal, équipements santé et espaces verts : 40.72%
- Matériel et outillage : 3.47%
- Voirie : 5.74%
- Autres immobilisations incorporelles : 3.22%

Au montant des dépenses d'équipement 2019 réellement payées, il faut rajouter, les dépenses engagées et mises en restes à réaliser au budget 2020. Les RAR s'élèvent ainsi à 127 200.00 €

Ainsi 78 % des sommes portées au budget 2019 en termes de dépenses d'équipement ont été engagées pour un montant total de 753 504.00€

Les recettes en restes à réaliser au budget 2020 sont quant à elle d'un montant de 197 648.00€

### **Les chiffres clés 2019 : endettement**

La commune de Viviers-Lès-montagnes n'a pas fait d'emprunt pour financer les investissements du budget principal cette année.

Le capital restant dû des emprunts est donc une charge à la marge pour le budget général.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 303.60 €/habitants au 31/12/2019, soit 596 883.21€ partagés entre les 5 prêts (avance FCTVA, Aménagement et extension du groupe scolaire, aménagement du Centre bourg 1, aménagement du centre bourg2 et le cabinet médical).

La commune est de fait très peu endettée :

- Intérêts du capital 2019: 11 235.75 €

- Capital remboursé 2019 : 185 002.26 €

Fait à Viviers-Lès-Montagnes, le 14 juillet 2020

Le Maire,

VEUILLET Alain

